

**DISTANCIEL****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

# LA FISCALITE D'UN ORGANISME A BUT NON LUCRATIF

## Objectifs / Compétences visées

- Comprendre et maîtriser les grands principes régissant le régime fiscal d'un organisme à but non lucratif (OBNL)
- Connaître les impôts auxquels peut être assujéti une association ou autre OBNL
- Identifier les risques conduisant à l'assujettissement aux impôts commerciaux
- Appréhender les principes d'un rescrit fiscal auprès de l'administration

## Contenu

- Principes généraux régissant le régime fiscal d'un organisme à but non lucratif
- Présentation des principaux impôts
- Gestion d'une activité lucrative
- Fiscalité des dons et du mécénat
- Spécificités sectorielles
- Rescrit fiscal

Session mutualisée avec l'URIOPSS Nouvelle Aquitaine

### Date(s) & Lieu(x)

1er, 2, 15 et 16 juillet 2024 - 09h00-12h30

### Classe virtuelle

### Durée

2 j. - 14 heures - 4 modules de 3h30

### Tarif(s)

600 € - Adhérent  
1200 € - Non-adhérent

### Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion  
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques en classe virtuelle. Quiz, débriefing, cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants  
Animation en visio-conférence. Accès CAMPUS (plateforme numérique de formation à distance du réseau Uniopss-Uriopss): Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie). Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique.

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.  
En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettent de préciser ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.  
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration via CAMPUS.  
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.  
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

### Intervenant.e

Sébastien CRUEGE, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes spécialiste des organismes à but non lucratif  
Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

